

# LA SOLIDARITÉ JURIDIQUE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UNE SOLIDARITÉ D'ENGAGEMENT

**ÉLISABETH DOINEAU, Sénatrice,  
Rapporteuse générale de la Commission des Affaires sociales**

**Sénatrice de la Mayenne depuis 2014, Élisabeth Doineau occupe actuellement la fonction de rapporteure générale de la Commission des Affaires sociales. C'est donc une actrice incontournable lorsqu'on aborde les questions de protection sociale et d'action sociale. Ce sont des sujets qu'elle connaît bien, car elle est aussi une élue de terrain depuis près de quarante ans, très engagée dans le développement social et la protection de l'enfance. Elle a été maire de la Rouaudière (53) de 1995 à 2008, conseillère régionale des Pays de la Loire de 2008 à 2014, elle est encore conseillère départementale de la Mayenne, et elle s'implique fortement dans le monde associatif.**

*Le Jas* : Depuis la crise sanitaire, la Sécurité sociale connaît un déficit important. Est-ce très inquiétant ?

**Elisabeth Doineau** : Le déficit de la Sécurité sociale est en effet préoccupant. Il a été d'une dizaine de milliards d'euros en 2023, et, selon les dernières prévisions, le déficit devrait approcher 18 milliards d'euros en 2024. Ce déficit pose tout d'abord un problème de principe : est-ce normal qu'en alourdissant l'endettement de la protection sociale, nous la faisons financer par nos enfants et nos petits-enfants ? Mais surtout, il n'est pas évident que les marchés financiers s'accommodent

éternellement de finances publiques en déficit massif, suscitant un endettement croissant, sans perspective crédible d'amélioration. À cela s'ajoute que la « tuyauterie » du financement de la protection sociale est complexe, car le déficit de la Sécurité sociale est financé par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) qui, juridiquement, ne peut s'endetter qu'à l'issue d'une procédure longue et qui nécessite l'accord des deux chambres du Parlement. Donc il faut cesser de fuir l'évidence, et même si l'on est particulièrement attachés à la protection sociale qui contribue fortement à la cohésion du pays, on doit impérativement réduire ce déficit.

**Le Jas : Mais peut-on réduire le déficit de la Sécurité sociale sans porter atteinte à la qualité du service rendu aux assurés ?**

E.D. : Cela a été démontré dans diverses études, des solutions sont possibles. Par exemple, dans le cas de la santé, on pourrait améliorer le solde public de plusieurs dizaines de milliards d'euros en réduisant les actes inutiles ou redondants et surtout en développant la prévention. Toutefois, de telles réformes structurelles impliquent des mesures politiquement et techniquement difficiles à mettre en œuvre et ne peuvent donc faire sentir

## « MALGRÉ SES INSUFFISANCES, LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS RESTE L'UN DES MEILLEURS DU MONDE »

leurs effets qu'à long terme. C'est pourquoi les gouvernements ont tendance à privilégier les mesures à effet rapide. Ce qui apparaît d'ailleurs dans le dernier projet de budget. À la Commission des affaires sociales du Sénat, nous nous sommes bien entendu livrés, à titre exploratoire, à l'analyse des économies prévues par ce budget. Il ne faut pas se leurrer : certaines mesures obéissent à une logique essentiellement comptable.

**Le Jas : Il serait donc illusoire de vouloir atténuer les imperfections de notre système de solidarité ?**

E.D. : Cela peut paraître hors d'atteinte, et pourtant il est indispensable d'agir. Pour les retraites, on peut évoquer une meilleure prise en compte de la pénibilité, ou encore l'emploi des seniors. Pour le système de santé, il y a un problème d'inégalité dans l'accès aux soins et à l'assurance complémentaire. Il y a aussi le problème des déserts médicaux, la pénurie de certains médicaments. En ce qui concerne l'aide aux familles, on sait que les solutions de garde du jeune enfant sont insuffisantes face aux besoins, sans parler de la nécessité

de mieux contrôler la qualité de l'accueil. Et dans le cas des minima sociaux, on peut notamment évoquer le problème du non-recours, qui représente environ un tiers pour le RSA, par méconnaissance des droits ou par crainte de la stigmatisation. Toutes ces questions nécessitent des réponses. Il est donc indispensable, faute de nouvelles ressources, de faire de l'efficacité de nos réponses la priorité des politiques publiques. Car c'est la toute première condition pour revitaliser le vivre-ensemble.

**Le Jas : Vous accordez donc un rôle considérable à la protection sociale dans la qualité de la cohésion sociale ?**

E.D. : Oui, car malgré ses insuffisances, le système de protection sociale français demeure l'un des meilleurs du monde. À force de présenter les tensions et imperfections d'un système, on en vient à donner l'impression à nos concitoyens que rien ne va, ce qui contribue à la morosité ambiante et au discrédit de l'action publique. Selon un sondage publié à l'automne 2023, 58 % des Français considèrent que le système de santé fonctionne mal. Nous avons tous une responsabilité à cet égard. Quand on parle publiquement de la Sécurité sociale, c'est le plus souvent pour mettre l'accent sur ce qui ne fonctionne pas. Sans doute faudrait-il parler davantage des « *trains qui arrivent à l'heure* ». La France fait pourtant partie de la dizaine de pays où l'espérance de vie est la plus élevée, et après prise en compte des complémentaires santé, elle est le pays de l'OCDE où la part des dépenses restant à la charge des ménages est la plus faible. Il y a manifestement un problème d'information sur ce qu'apporte à chacun d'entre nous la Sécurité sociale. Ainsi par exemple, un récapitulatif annuel adressé à chaque assuré sur ses dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie, pourrait être utile. À force de ne rien payer, on finit par avoir l'impression que rien ne coûte. Il reste que le mécontentement des Français provient aussi de faits préoccupants, comme les

## « LES GOUVERNEMENTS ONT TENDANCE À PRIVILÉGIER LES MESURES À EFFET RAPIDE »





## « LES ÉLUS LOCAUX ONT UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER »

déserts médicaux, l'état des urgences hospitalières, l'excès d'informatisation... Tout ne peut être résolu par de la communication, et il faut aussi s'attacher à résoudre les problèmes d'organisation et à rendre davantage chacun d'entre nous responsable de notre système de protection sociale.

*Le Jas* : Il faudrait donc, selon vous, mieux accompagner la solidarité de droit d'une solidarité d'engagement de tous, usagers et professionnels ?

E.D. : C'est évident, car la régression des solidarités naturelles, de voisinage notamment, oblige la protection sociale à effectuer des tâches qui pourraient relever des seuls liens sociaux. La solidarité d'engagement doit donc être encouragée par les pouvoirs publics, et notamment par les collectivités territoriales. Cette conviction, je la tiens notamment de ma propre expérience d'élue locale, fortement engagée depuis longtemps dans le monde associatif. Ainsi, je préside une épicerie sociale, Le Pélican, qui permet à des personnes aux faibles revenus d'acheter des produits à faible coût, grâce à l'action d'une vingtaine de bénévoles, généralement retraités. Je préside également l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ), qui obtient de bons résultats grâce notamment à la mobilisation des associations et de citoyens qui proposent un hébergement peu coûteux chez eux. En conclusion, il me semble que les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir cette solidarité d'engagement et renforcer le lien social. Cela me semble être par ailleurs une manière de traduire dans les faits notre devise républicaine et en particulier son troisième terme, la fraternité, à l'heure où la solidarité de droit ne parvient pas à satisfaire tous les besoins. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR **CHRISTOPHE ROBERT**